



COMPTES ANNUELS

Exercice 2018

BILAN ACTIF

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

ACTIF	Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018			01/01/2017 au 31/12/2017
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations Incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets et droits similaires	15 047.11	15 047.12	-0.01	540.48
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes				
Immobilisations Corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels	82 733.54	82 017.99	715.55	1 795.48
Autres immobilisations corporelles	267 588.25	211 037.80	56 550.45	73 856.80
Immobilisations grevées de droits				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations Financières (2)				
Participations	20.00		20.00	20.00
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	2 000.00		2 000.00	2 000.00
TOTAL (I)	367 388.90	308 102.91	59 285.99	78 212.76
Comptes de liaison				
TOTAL (II)				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres appros				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	1 328.24		1 328.24	
Créances (3)				
Créances redevables et comptes rattachés	18 632.24		18 632.24	
Autres	1 265 587.20		1 265 587.20	935 754.27
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	2 370.99		2 370.99	23 992.12
Charges constatées d'avance (3)	244.80		244.80	430.80
TOTAL (III)	1 288 163.47		1 288 163.47	960 177.19
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 655 552.37	308 102.91	1 347 449.46	1 038 389.95
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an				

BILAN PASSIF

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

PASSIF	Du 01/01/2018 au 31/12/2018	Du 01/01/2017 au 31/12/2017
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Ecart de réévaluation sur des biens sans droit de reprise		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	213 341.68	195 546.42
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	34 596.62	17 795.26
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	24 559.10	38 706.46
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (Commodat)		
TOTAL (I)	272 497.40	252 048.14
Comptes de liaison		
TOTAL (II)		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques	50 750.00	
Provisions pour charge		26 219.00
TOTAL (III)	50 750.00	26 219.00
Fonds dédiés		
Sur subventions de fonctionnement	317 880.88	271 051.48
Sur autres ressources		
TOTAL (IV)	317 880.88	271 051.48
DETTES (1)		
Dettes financières		
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	279 669.29	147 675.27
Emprunts et dettes financières divers (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes d'exploitation		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	329 518.23	245 777.77
Dettes fiscales et sociales	90 717.68	88 819.08
Redevables créditeurs		
Dettes diverses		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	6 415.98	6 799.21
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL (V)	706 321.18	489 071.33
Ecarts de conversion passif	(VI)	
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 347 449.46	1 038 389.95
(1) Dont à plus d'un an		
(1) Dont à moins d'un an	706 321.18	489 071.33
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	279 669.29	147 675.27
(3) Dont emprunts participatifs		

MIGRADO - MIGRADOUR
COMPTE DE RÉSULTAT

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

	Du 01/01/18 au 31/12/18	Du 01/01/17 au 31/12/17
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens et services)	34 132.24	5 448.76
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	838 073.00	774 754.00
Reprises sur provisions, amortissements et transferts de charges	280 381.10	303 690.48
Report de ressources non utilisées des exercices antérieurs		
Cotisations		
Autres produits (hors cotisations)	10 712.50	8 896.40
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	1 163 298.84	1 092 789.64
CHARGES D'EXPLOITATION (2)		
Achats de marchandises		
Variation de stocks de marchandises		
Achats de matières premières et de fournitures		
Variation de stocks de matières premières et de fournitures		
Achats d'autres d'approvisionnements		
Variation de stocks d'approvisionnements		
Autres achats et charges externes *	330 380.57	336 993.57
Impôts, taxes et versements assimilés	8 530.90	7 338.46
Salaires et traitements	274 803.03	258 908.73
Charges sociales	105 409.11	99 880.07
Dotations aux amortissements, dépréciations et engagements		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	26 525.97	32 842.49
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	19 636.00	
Dotations aux provisions, engagements à réaliser sur ressources affectées	322 775.88	276 765.33
Subventions accordées par l'association		
Autres charges		
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	1 088 061.46	1 012 728.65
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I) - (II)	75 237.38	80 060.99
Opération en commun, Bénéfice attribué ou Perte transférée (III)		
Opération en commun, Perte supportée ou Bénéfice transféré (IV)		
PRODUITS FINANCIERS		
De participation	0.30	
d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	23.10	138.47
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change	0.12	0.51
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	23.52	138.98
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées	4 876.29	4 179.29
Différences négatives de change	1.39	0.12
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)	4 877.68	4 179.41
RÉSULTAT FINANCIER (V) - (VI)	-4 854.16	-4 040.43

MIGRADO - MIGRADOUR
COMPTE DE RÉSULTAT

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

	Du 01/01/18 au 31/12/18	Du 01/01/17 au 31/12/17
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	1 160.00	
Sur opérations en capital	14 397.36	17 058.61
Reprises sur provisions et transferts de charges		40 217.39
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	15 557.36	57 276.00
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	51 343.96	115 501.30
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	51 343.96	115 501.30
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII) - (VIII)	-35 786.60	-58 225.30
Impôt sur les bénéfices		
SOLDE INTERMÉDIAIRE	34 596.62	17 795.26
TOTAL DES PRODUITS	1 178 879.72	1 150 204.62
TOTAL DES CHARGES	1 144 283.10	1 132 409.36
EXCÉDENT OU DÉFICIT (3)	34 596.62	17 795.26
ÉVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
PRODUITS		
Bénévolat		
Prestations en nature		
Dons en nature		
TOTAL PRODUITS		
CHARGES		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Personnel bénévole		
TOTAL CHARGES		
TOTAL	34 596.62	17 795.26
* Y compris : <i>Redevances de crédit-bail mobilier</i>		
<i>Redevances de crédit-bail immobilier</i>		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs	51 343.96	115 501.30
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs	-35 786.60	-58 225.30
(3) Compte tenu d'un résultat exceptionnel avant impôt de		

SOMMAIRE ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

MIGRADO - MIGRADOUR

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

SOMMAIRE

Annexes au Bilan et au Compte de Résultat	Informations		
	Produites	Non produites	
		NS	NA
FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE	0		
RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	0		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0		
ÉTAT DES AMORTISSEMENTS	0		
ÉTAT DES DÉPRÉCIATIONS			
PROVISIONS INSCRITES AU BILAN	0		
CRÉDIT BAIL			
LOCATIONS			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
ACTIF CIRCULANT - ÉTAT DES STOCKS			
ACTIF CIRCULANT - ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES	0		
EFFETS DE COMMERCE			
COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF	0		
COMPOSITION DES FONDS ASSOCIATIFS			
TABLEAU DE VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS	0		
TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DÉDIÉS	0		
TABLEAU DE SUIVI DES LEGS ET DONATIONS			
ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES	0		
COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF	0		
CRÉDIT D'IMPÔT COMPÉTITIVITÉ ET EMPLOI (CICE)			
LES ENGAGEMENTS	0		
DETTES GARANTIES PAR DES SURETÉS RÉELLES			
HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES			
LES EFFECTIFS	0		
RESSOURCES, VENTILATION DE L'IMPÔT, INCIDENCE DES DISPOSITIONS FISCALES SUR LES CAPITAUX PROPRES			
PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS	0		
TRANSFERTS DE CHARGES			
COMMENTAIRES			

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

O cri t² 'ng't² uwnv'd² p² hleclt g'f g'ngzgteleg «j cwgw t'f g'56'7; 8084p.'rc'ukwcvkqp'f g't² uqgtgk'f g'hCuqekcvkqp u)gv'f² i tcf² g'f g'373 615.15€0Egrc'u)zr rls wg'pqco o gpvr ct'f gu'f² ecni gu'f g'r clgo gpv'uki p'k'ec'ku'gv'r nu r ct'kewk² tgo gpvr ct'wp'tgvtf'f g'r clgo gpv'f w'uqf g'HGF GT"4234/4235'kpcrgo gpv'k'pvtxgpw'gp'cxt'k'423; 0 Ngu'o go dtgu'f w'Eqpugk'f Cf o k'p'utcvkqp'clpuk's wg'rc'F k'gevkqp'f g'hCuqekcvkqp'qp'v'eqpuekgpeg'f gu'gplgwz'rk² u' «'rc'i gukqp'f g'rc't² uqgtgk de l'Association0Wp'r rcp"«'617'cpu'c'2'2'o ku'gp'r r'ceg'chp'f g'renforcer les fonds propres et le fonds de roulement de l'Association. L'objectif est de eqv'k'p'wt"«'i² p² t'gt'qwu'rgu'cpu, au cours de cette période, wpg'ecrcek² 'f) cwq'k'p'cego gpvr quk'kg afin d'être davantage autonome financièrement. ""

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2018 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, modifié par les règlements N° 2015-06 du 23 novembre 2015 et N° 2016-07 du 4 novembre 2016.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Option de traitement des charges financières :

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Option de traitement des charges financières :

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilisation ou de la durée d'usage prévue :

- Agencement et aménagement des constructions	5 à 10 ans
- Installations techniques	5 à 10 ans
- Matériels et outillages	2 à 5 ans
- Logiciels	1 à 3 ans
- Matériel de transport	5 ans
- Matériel de bureau informatique	3 à 5 ans

Immobilisations financières

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

INFORMATIONS GENERALES COMPLEMENTAIRES

RESSOURCES DE L'ORGANISME :

Le montant total des subventions accordées à l'association au titre de l'exercice 2018 s'élève à 838 073 € et se ventilent de la manière suivante :

- Ressources provenant des pouvoirs publics :	
° Agence de l'Eau Adour Garonne :	463 272 €
° Institutions Européennes :	228 081 €
° AFB :	27 300 €

- Ressources provenant d'établissements privés : 119 420 € (Structures Associatives de la Pêche de Loisirs) dont 109 068 € de subvention de la FNPF (fonctionnement : 63 758€ et actions spécifiques) .

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

MIGRADO - MIGRADO

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

A l'exception de la subvention forfaitaire de fonctionnement allouée par la FNPF, les subventions accordées par les pouvoirs publics et les établissements privés sont plafonnées à un pourcentage fixe de dépenses réellement engagées et justifiées dans la limite du montant accordé. Un état des dépenses engagées au 31/12/2018 est établi pour chacune des opérations subventionnées . La différence entre le montant de ces dépenses justifiées à la date de clôture de l'exercice et le montant des subventions accordées fait l'objet d'une provision pour engagements à réaliser (provisions pour charges en page 2 du bilan, pour un montant de 317 881 €) .

BENEVOLAT

L'effectif des bénévoles collaborant au fonctionnement de l'association est de 15 personnes, membre du Conseil d'Administration. Ce bénévolat n'est pas valorisé car l'association n'a pas mis en place le dénombrement des heures effectuées .

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

MIGRADO - MIGRADOUR

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

CADRE A		IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations	
				suite à réévaluation	acquisitions
INCORPOR.	Frais d'établissement, de recherche et de développement TOTAL I				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II		15 047		
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions	Sur sol propre			
		Sur sol d'autrui			
		Instal.géné., agencts & aménagts const.			
	Installations techniques, matériel & outillage indust.		82 734		
	Autres immos corporelles	Instal. généré., agencts & aménagts divers	228 687		5 160
		Matériel de transport	16 695		
Matériel de bureau & info., mobilier		27 290		2 439	
Emballages récupérables & divers					
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
TOTAL III		355 406		7 599	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations		20		
	Autres titres immobilisés				
	Prêts et autres immobilisations financières		2 000		
TOTAL IV		2 020			
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)			372 473		7 599

CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légal Valeur d'origine
			par virt poste	par cessions		
INCORPOR.	Frais d'éts, de recherche & de dével. TOTAL I					
	Autres postes d'immob. incorporelles TOTAL II				15 047	
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions	Sur sol propre				
		Sur sol d'autrui				
		Ins. gal. agen. amé. cons				
	Inst.tech., mat. outillage indus.				82 734	
	Autres immos corporelles	Ins. gal. agen. amé. div.			233 847	
		Matériel de transport		12 683	4 012	
Mat.bureau, info., mob.				29 729		
Emballages récup. div.						
Immos corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL III			12 683	350 322		
FINANCIERES	Part. évaluées par mise en equivalence					
	Autres participations				20	
	Autres titres immobilisés					
	Prêts & autres immob. financières				2 000	
TOTAL IV				2 020		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)			12 683	367 389		

ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

MIGRADO - MIGRADOUR

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amort. sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement, de recherche et de développement TOTAL					
Autres immobilisations incorporelles TOTAL		14 507	540		15 047
Terrains					
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
	Inst. générales agen. aménag. cons.				
Inst. techniques matériel et outil. industriels		80 938	1 080		82 018
Autres immos corporelles	Inst. générales agencem. amén. div.	162 388	20 196		182 584
	Matériel de transport	16 695		12 683	4 012
	Mat. bureau et informatique, mob. Emballages récupérables divers	19 732	4 709		24 441
TOTAL		279 753	25 985	12 683	293 056
TOTAL GENERAL		294 260	26 526	12 683	308 103

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouv. net des amorts fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissements TOTAL							
Immob. incorporelles TOTAL							
Const.	Terrains						
	Sur sol propre						
	Sur sol autrui						
Immo. corpor.	Inst. agenc. et amén.						
	Inst. techniques mat. et outil.						
	Inst. gales, agenc. am divers						
	Mat. transport						
	Mat. bureau mobilier						
Emballages récup. divers							
TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GÉNÉRAL							

Total général non ventilé

CADRE C	MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net a la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler					
Primes de remboursement des obligations					

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

MIGRADO - MIGRADOUR

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Indemnités pour départ à la retraite provisionnées : 31 114 €

Provision pour risque rejet subventions : 19 636 € (Cette somme correspond à 3% des subventions européennes obtenues mais non encore versées à l'association).

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

MIGRADO - MIGRADOUR

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

TABLEAU DES PROVISIONS

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Prov. pour reconstit. gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissements				
	Provisions pour hausse des prix				
	Amortissements dérogatoires				
	<i>Dont majorations exceptionnelles de 30 %</i>				
	Pour prêts d'installation				
	Autres provisions réglementées				
TOTAL I					
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges				
	Prov. pour garanties données aux clients				
	Prov. pour pertes sur marchés à terme				
	Provisions pour amendes et pénalités				
	Provisions pour pertes de change				
	Prov. pour pensions et obligations similaires	26 219	4 895		31 114
	Provisions pour impôts				
	Prov. pour renouvellement des immobilisations				
	Prov. pour gros entretien et grandes réparations				
	Prov. pour chges sociales, fiscales / congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges		19 636		19 636	
TOTAL II		26 219	24 531		50 750
Provisions pour dépréciation	/ immobilisations	- incorporelles			
		- corporelles			
		- Titres mis en équivalence			
		- titres de participation			
		- autres immobs financières			
Sur stocks et en cours					
Sur comptes clients					
Autres provisions pour dépréciation					
TOTAL III					
TOTAL GENERAL (I + II + III)		26 219	24 531		50 750
Dont provisions pour pertes à terminaison					
Dont dotations & reprises		- d'exploitation			
		- financières			
		- exceptionnelles			
Titre mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée					

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES

MIGRADO - MIGRADOUR

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	2 000		2 000
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	18 632	18 632	
	Créances rep. titres prêtés : prov /dep. antér			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Etat & autres coll. publiques			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxe sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Divers	1 264 982	1 264 982	
Groupe et associés (2)				
Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)	605	605		
Charges constatées d'avance	245	245		
TOTAUX		1 286 464	1 284 464	2 000
Renvois (1)	Montant	- Créances représentatives de titres prêtés		
(2)	des	- Prêts accordés en cours d'exercice		
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice		
		Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)		

COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF

MIGRADO - MIGRADOUR

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	245
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	245

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	7 363
Autres créances	1 265 587
Disponibilités	
TOTAL	1 272 950

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS

MIGRADO - MIGRADOUR

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Fonds associatifs sans droit de reprise				
Écart de réévaluations sans droit de reprise				
Fonds associatifs avec droit de reprise				
Écart de réévaluations avec droit de reprise				
Réserves				
Report à nouveau	195 546.42	17 795.26		213 341.68
Résultat comptable de l'exercice antérieur	17 795.26		17 795.26	
Subventions d'investissement non renouvelables	38 706.46		14 147.36	24 559.10
Résultat comptable de l'exercice		34 596.62		34 596.62
Droits des propriétaires (Commodat)				
TOTAUX	252 048.14	52 391.88	31 942.62	272 497.40

TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DÉDIÉS

MIGRADO - MIGRADOUR

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DÉDIÉS

En date du 31-12-2018 le montant des Fonds dédiés s'élève à 317 880,88 €

Ressources	Situations	Année	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice (7895 ou 7897)	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées (6895 ou 6897)	Fonds restants à engager en fin d'exercice
				A	B	C	D=A-B+C
SUBVENTIONS		2014		13 775.59	13 775.59		
SUBVENTIONS		2015		14 819.94	14 819.94		
SUBVENTIONS		2016		56 391.87	56 391.87	25 546.20	25 546.20
SUBVENTIONS		2017		186 064.08	186 064.08	60 890.44	60 890.44
SUBVENTIONS		2018				231 444.24	231 444.24
TOTAL				271 051.48	271 051.48	317 880.88	317 880.88

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

MIGRADO - MIGRADOUR

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Concernant la dette Fournisseur FDAAPPMA 65 : un échéancier a été accordé pour le remboursement de la somme de 218 400 €

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine		279 669	279 669		
Emprunts & dettes financières divers (1) (2)					
Fournisseurs & comptes rattachés		329 518	329 518		
Personnel & comptes rattachés		27 746	27 746		
Sécurité sociale & autres organismes sociaux		62 201	62 201		
Etat & Impôts sur les bénéfices autres Taxe sur la valeur ajoutée collectiv. Obligations cautionnées publiques Autres impôts, taxes & assimilés		770	770		
Dettes sur immobilisations & cptes rattachés					
Groupe & associés (2)					
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)		6 416	6 416		
Dette représentative des titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
TOTAUX		706 321	706 321		
Renvois	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice				
(2)	Montant divers emprunts, dettes/associés				

COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF

MIGRADO - MIGRADOUR

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 890
Dettes fiscales et sociales	36 101
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	6 416
TOTAL DES CHARGES À PAYER	52 407

ENGAGEMENTS

MIGRADO - MIGRADOUR

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 31 114.00 Euros.

Cet engagement a été comptabilisé.

Les principaux paramètres pour calculer cette indemnité sont les suivants :

Taux d'actualisation	2.00 %
Départ volontaire à	65 ans

LES EFFECTIFS

MIGRADO - MIGRADOUR

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

LES EFFECTIFS

	31/12/2018	31/12/2017
Personnel salarié :	9.25	9.00
Ingénieurs et cadres	3.25	3.00
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens	6.00	6.00
Ouvriers		

PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

MIGRADO - MIGRADOUR

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

DÉSIGNATION	CHARGES	PRODUITS
REPRISE BALANCE Dotations Amort et Prov	317 881	
REPRISE BALANCE Produits Exceptionnels Gestion		1 160
REPRISE BALANCE Produits Cessions Actif		250
REPRISE BALANCE Quote-part des subv. investis		14 147
TOTAL	317 881	15 557

CABINET ARGOUNES

Jacques ARGOUNES

COMMISSAIRE-AUX-COMPTES

4, rue Charles-de-Foucauld,
65000 TARBES - Hautes-Pyrénées - FRANCE

Téléphone : 05 62 36 42 66

Télécopie : 05 62 37 69 07

Courriel : cabinet.argounes@wanadoo.fr

MIGRADOUR

ASSOCIATION POUR LA RESTAURATION DES POISSONS MIGRATEURS
SUR LE BASSIN DE L'ADOUR

Association de la loi du 1^{er} juillet 1901

74, Route de la Chapelle de Rousse 64290 GAN - Pyrénées-Atlantiques – France

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

et

RAPPORT SPECIAL SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

De

Monsieur Jacques ARGOUNES

Commissaire aux Comptes Titulaire

à

L'Assemblée Générale Ordinaire du Vendredi 14 juin 2019,
réunie à 09h00mn, dans les Salons de l'Hôtel PARADIS,
15 Avenue du Paradis à LOURDES – Hautes-Pyrénées - FRANCE

Appelée à statuer sur les comptes de l'exercice **2018**, du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Les états financiers joints font partie intégrante des présents rapports.

Résultat excédentaire de l'exercice 2018 : 34 596 €

Total des produits de l'exercice 2018 : 1 178 879 €

Total du bilan de l'exercice clôturé au 31/12/2018 : 1 347 449 €

CABINET ARGOUNES

Jacques ARGOUNES

COMMISSAIRE-AUX-COMPTES

4, rue Charles-de-Foucauld,
65000 TARBES - Hautes-Pyrénées - FRANCE

Téléphone : 05 62 36 42 66

Télécopie : 05 62 37 69 07

Courriel : cabinet.argounes@wanadoo.fr

MIGRADOUR

ASSOCIATION POUR LA RESTAURATION DES POISSONS MIGRATEURS
SUR LE BASSIN DE L'ADOUR

Association de la loi du 1^{er} juillet 1901

74, Route de la Chapelle de Rousse 64290 GAN - Pyrénées-Atlantiques – France

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

De

Monsieur Jacques ARGOUNES

Commissaire aux Comptes Titulaire

à

L'Assemblée Générale Ordinaire du Vendredi 14 juin 2019,
réunie à 09h00mn, dans les Salons de l'Hôtel PARADIS,
15 Avenue du Paradis à LOURDES – Hautes-Pyrénées - FRANCE

Appelée à statuer sur les comptes de l'exercice **2018**, du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Les états financiers joints font partie intégrante des présents rapports.

Résultat excédentaire de l'exercice 2018 : 34 596 €

Total des produits de l'exercice 2018 : 1 178 879 €

Total du bilan de l'exercice clôturé au 31/12/2018 : 1 347 449 €

CABINET ARGOUNES

Jacques ARGOUNES
COMMISSAIRE-AUX-COMPTES
4, rue Charles-de-Foucauld,
65000 TARBES - Hautes-Pyrénées - FRANCE
Téléphone : 05 62 36 42 66
Télécopie : 05 62 37 69 07
Courriel : cabinet.argounes@wanadoo.fr

MIGRADOUR

ASSOCIATION POUR LA RESTAURATION DES POISSONS MIGRATEURS SUR LE BASSIN DE L'ADOUR

Association de la loi du 1^{er} juillet 1901
74, Route de la Chapelle de Rousse 64290 GAN - Pyrénées-Atlantiques - France

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

De
Monsieur Jacques ARGOUNES
Commissaire aux Comptes Titulaire
à
L'Assemblée Générale Ordinaire du Vendredi 14 juin 2019,
réunie à 09h00mn, dans les Salons de l'Hôtel PARADIS,
15 Avenue du Paradis à LOURDES -- Hautes-Pyrénées - FRANCE
Appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2018, du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Aux membres de l'association,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale Ordinaire de votre association réunie le 28 juin 2013, nous avons effectué l'audit des Comptes Annuels de l'association relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION :

Référentiel d'audit :

*Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.
Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.*

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance :

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2018 au 31/12/2018 et jusqu'à la date d'émission du présent rapport, et nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS :

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant.

Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX MEMBRES :

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS :

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité de l'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS :

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels.

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre associations.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicable en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion.
Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevée que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne.
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels.
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de la continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation.

Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.

S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier,

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Tarbes,
Le 24 mai 2019,



Par,
Jacques ARGOUNES
Commissaire aux Comptes Titulaire.

CABINET ARGOUNES

Jacques ARGOUNES

COMMISSAIRE-AUX-COMPTES

*4, rue Charles-de-Foucauld,
65000 TARBES - Hautes-Pyrénées - FRANCE
Téléphone : 05 62 36 42 66
Télécopie : 05 62 37 69 07
Courriel : cabinet.argounes@wanadoo.fr*

MIGRADOUR

**ASSOCIATION POUR LA RESTAURATION DES POISSONS MIGRATEURS
SUR LE BASSIN DE L'ADOUR**

Association de la loi du 1^{er} juillet 1901

74, Route de la Chapelle de Rousse 64290 GAN - Pyrénées-Atlantiques – France

RAPPORT SPECIAL SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

De

Monsieur Jacques ARGOUNES

Commissaire aux Comptes Titulaire

à

**L'Assemblée Générale Ordinaire du Vendredi 14 juin 2019,
réunie à 09h00mn, dans les Salons de l'Hôtel PARADIS,
15 Avenue du Paradis à LOURDES – Hautes-Pyrénées - FRANCE**

Appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2018, du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Les états financiers joints font partie intégrante des présents rapports.

Résultat excédentaire de l'exercice 2018 : 34 596 €

Total des produits de l'exercice 2018 : 1 178 879 €

Total du bilan de l'exercice clôturé au 31/12/2018 : 1 347 449 €

CABINET ARGOUNES

Jacques ARGOUNES
COMMISSAIRE-AUX-COMPTES
4, rue Charles-de-Foucauld,
65000 TARBES - Hautes-Pyrénées - FRANCE
Téléphone : 05 62 36 42 66
Télécopie : 05 62 37 69 07
Courriel : cabinet.argounes@wanadoo.fr

MIGRADOUR

ASSOCIATION POUR LA RESTAURATION DES POISSONS MIGRATEURS SUR LE BASSIN DE L'ADOUR

Association de la loi du 1^{er} juillet 1901
74, Route de la Chapelle de Rousse 64290 GAN - Pyrénées-Atlantiques - France

RAPPORT SPECIAL SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

De
Monsieur Jacques ARGOUNES
Commissaire aux Comptes Titulaire
à
L'Assemblée Générale Ordinaire du Vendredi 14 juin 2019,
réunie à 09h00mn, dans les Salons de l'Hôtel PARADIS,
15 Avenue du Paradis à LOURDES - Hautes-Pyrénées - FRANCE
Appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2018, du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale de votre Association réunie le 28 juin 2013, nous vous présentons notre Rapport Spécial sur les Conventions Réglementées visées par les articles L. 612-5 et suivants de Code de Commerce, relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé.

Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Les Conventions décrites ci-après sont intervenues au cours de l'exercice.

CONVENTIONS

PREMIERE CONVENTION

-1- Administrateurs, et/ou personnes directement et/ou indirectement intéressés à la fin de l'exercice.

- ✦ Monsieur Jacques GJINI, Président de l'A. P. P. M. A. du GAVE D'OLORON.

2 - Objet de la convention :

- ✦ L'A. P. P. M. A. du GAVE D'OLORON facture à votre association la mise à disposition de personnel à but non lucratif pour la réalisation d'opérations techniques.

3 - Date de la convention :

- ✦ Cette convention a pris naissance au cours des exercices précédents, elle se poursuit.

4 - Conditions financières :

- ✦ Cette prestation s'est élevée à :

2018 : 17 958 euros.

Exercices antérieurs :

2017 : 25 874 euros.

2016 : 18 090 euros.

2015 : 15 524 euros.

2014 : 27 255 euros.

5 - Incidence sur les états financiers présentés :

- ✦ La Charge de 17 958 euros figure dans les Comptes Annuels qui vous sont présentés.

DEUXIEME CONVENTION

-1- Administrateurs, et/ou personnes directement et/ou indirectement intéressés à la fin de l'exercice.

- ✦ Monsieur Jean-Luc CAZAUX, Président de la Fédération de Pêche des Hautes-Pyrénées.

2 - Objet de la convention :

- ✦ Votre Association acquière annuellement des poissons, et participe financièrement au maintien des géniteurs de saumon de « souche adour », auprès de la Fédération de Pêche des Hautes-Pyrénées.

3 - Date de la convention :

- ✚ Cette convention a pris naissance au cours des exercices précédents, elle se poursuit.

4 - Conditions financières :

- ✚ Cet achat et cette participation financière a été réalisé pour une valeur globale de :

2018 : 103 000 euros.

Exercices antérieurs :

2017 : 105 400 euros.

2016 : 89 500 euros.

2015 : 120 400 euros.

2014 : 88 000 euros

5 - Incidence sur les états financiers présentés :

- ✚ La **Charge de 103 000 euros** figure dans les Comptes Annuels qui vous sont présentés.

TROISIEME CONVENTION

-1- Administrateurs, et/ou personnes directement et/ou indirectement intéressés à la fin de l'exercice.

- ✚ Monsieur François PARBAUD, Représentant de la Fédération de Pêche des Pyrénées-Atlantiques.

2 - Objet de la convention :

- ✚ La FDAAPPMA des Pyrénées-Atlantiques facture à votre association la mise à disposition de personnel à but non lucratif pour la réalisation d'opérations techniques.

3 - Date de la convention :

- ✚ Cette convention a pris naissance au cours des exercices précédents, elle se poursuit.

4 - Conditions financières :

- ✚ Cette convention a été réalisée pour une valeur de :

2018 : 4 300 euros.

Exercices antérieurs :

2017 : 105 400 euros.

2016 : 3 603 euros.

2015 : 4 693 euros.

2014 : 4 789 euros.

5 - Incidence sur les états financiers présentés :

- ✚ La **Charge de 4 300 euros** figure dans les Comptes Annuels qui vous sont présentés.

QUATRIEME CONVENTION

-1- Administrateurs, et/ou personnes directement et/ou indirectement intéressés à la fin de l'exercice.

- ✦ Monsieur François PARBAUD, Représentant de la Fédération de Pêche des Pyrénées-Atlantiques.

2 - Objet de la convention :

Votre Association a obtenu une subvention de fonctionnement pour le programme d'alevinage des saumons.

3 - Date de la convention :

- ✦ Cette convention a pris naissance au cours des exercices précédents, elle se poursuit.

4 - Conditions financières :

- ✦ Les conditions financières sont les suivantes :

2018 : 2 902 euros.

Exercices antérieurs :

2017 : 2 810 euros.

2016 : 4 800 euros.

2015 : 8 600 euros.

2014 : 9 120 euros.

5 - Incidence sur les états financiers présentés :

- ✦ Le **Produit de 2 902 euros** figure dans les Comptes Annuels qui vous sont présentés.

CINQUIEME CONVENTION

-1- Administrateurs, et/ou personnes directement et/ou indirectement intéressés à la fin de l'exercice.

- ✦ Monsieur Jacques MARSAN, Président de la Fédération de Pêche des Landes.

2 - Objet de la convention :

- ✦ La FDAAPPMA des Landes facture à votre association la mise à disposition de personnel à but non lucratif pour la réalisation d'opérations techniques.

3 - Date de la convention :

- ✦ Cette convention a pris naissance au cours des exercices précédents, elle se poursuit.

4 - Conditions financières :

- ✦ Cette prestation a été réalisée pour une valeur de :

2018 : 21 042 euros.

Exercices antérieurs :

2017 : 27 048 euros.

2016 : 20 625 euros.

2015 : 19 317 euros.

2014 : 51 811 euros.

5 - Incidence sur les états financiers présentés :

La Charge de 21 042 euros figure dans les Comptes Annuels qui vous sont présentés.

SIXIEME CONVENTION

-1- Administrateurs, et/ou personnes directement et/ou indirectement intéressés à la fin de l'exercice.

- ✚ Monsieur Olivier BRIARD, Président de l'AAPPMA de la NIVELLE.

2 - Objet de la convention :

- ✚ L'AAPPMA de la Nivelles facture à votre association la mise à disposition de personnel à but non lucratif pour la réalisation d'opérations techniques.

3 - Date de la convention :

- ✚ Cette convention a pris naissance au cours des exercices précédents, elle se poursuit.

4 - Conditions financières :

- ✚ Les conditions financières sont les suivantes :

2018 : 20 293 euros.

Exercices antérieurs :

2017 : 23 634 euros.

2016 : 16 612 euros.

2015 : 23 438 euros.

2014 : 16 636 euros.

5 - Incidence sur les états financiers présentés :

- ✚ La **Charge de 20 293 euros** figure dans les Comptes Annuels qui vous sont présentés.

SEPTIEME CONVENTION

-1- Administrateurs, et/ou personnes directement et/ou indirectement intéressés à la fin de l'exercice.

- ✚ Monsieur Jacques MARSAN, Président de la Fédération de Pêche des Landes.

2 - Objet de la convention :

- ✦ Votre Association a bénéficié d'une subvention pour l'Action de suivi du SITE INDEX ANGUILLES DU COURRANT DE SOUSTON.

3 - Date de la convention :

- ✦ Cette convention a pris naissance au cours des exercices précédents, elle se poursuit.

4 - Conditions financières :

- ✦ Les conditions financières sont les suivantes :

2018 : 4 548 euros.

Exercices antérieurs :

2017 : 4 752 euros.

2016 : 4 990 euros.

2015 : 5 480 euros.

2014 : 5 772 euros.

5 - Incidence sur les états financiers présentés :

- ✦ Le **Produit de 4 548 euros** figure dans les Comptes Annuels qui vous sont présentés.

HUITIEME CONVENTION

-1- Administrateurs, et/ou personnes directement et/ou indirectement intéressés à la fin de l'exercice.

- ✦ Monsieur Jean-Luc CAZAUX, Président de la Fédération de Pêche des Hautes-Pyrénées.

2 - Objet de la convention :

- ✦ Votre Association a bénéficié d'une aide financière accordée par la Fédération de Pêche des Hautes-Pyrénées.

3 - Date de la convention :

- ✦ Cette convention a pris naissance au cours des exercices précédents, elle se poursuit.

4 - Conditions financières :

- ✦ Cette aide financière s'est élevé à :

2018 : 2 902 euros.

Exercices antérieurs :

2017 : 2 810 euros.

2016 : Néant.

2015 : 8 000 euros.

2014 : 8 000 euros.

5 - Incidence sur les états financiers présentés :

- ✚ Le Produit de 2 902 euros figure dans les Comptes Annuels qui vous sont présentés.

NEUVIEME CONVENTION

-1- Administrateurs, et/ou personnes directement et/ou indirectement intéressés à la fin de l'exercice.

- ✚ Monsieur Didier MENVIELLE-DEBAT, Président de l'AAPPMA de la Nive.

2 - Objet de la convention :

- ✚ L'AAPPMA de la Nive facture à votre association la mise à disposition de personnel à but non lucratif pour la réalisation d'opérations techniques.

3 - Date de la convention :

- ✚ Cette convention a pris naissance au cours des exercices précédents, elle se poursuit.

4 - Conditions financières :

- ✚ Les conditions financières sont les suivantes :

2018 : 23 296 euros.

Exercices antérieurs :

2017 : 22 185 euros.

2016 : 20 039 euros.

5 - Incidence sur les états financiers présentés :

- ✚ La Charge de 23 296 euros figure dans les Comptes Annuels qui vous sont présentés.

DIXIEME CONVENTION

-1- Administrateurs, et/ou personnes directement et/ou indirectement intéressés à la fin de l'exercice.

- ✚ Monsieur Jacques MARSAN, Président de la Fédération de Pêche des Landes.

2 - Objet de la convention :

- ✚ Votre association facture à La Fédération de Pêche des Landes la mise à disposition de personnel à but non lucratif pour la réalisation d'opérations techniques.

3 - Date de la convention :

- ✚ Cette convention a pris naissance au cours de l'exercice, elle se poursuit.

4 - Conditions financières :

- ✚ Les conditions financières sont les suivantes :

2018 : 10 969 euros.

Exercices antérieurs :

2017 : 5 448 euros.

Néant.

5 - Incidence sur les états financiers présentés :

- ✦ **Le Produit de 10 969 euros** figure dans les Comptes Annuels qui vous sont présentés.

ONZIEME CONVENTION

-1- Administrateurs, et/ou personnes directement et/ou indirectement intéressés à la fin de l'exercice.

- ✦ Monsieur Jean-Luc CAZAUX, Président de la Fédération de Pêche des Hautes-Pyrénées.

2 - Objet de la convention :

- ✦ Cette convention a pour objet le solde au 31/12/2018 du compte Fournisseur « Fédération de Pêche des Hautes-Pyrénées », dans vos livres.

3 - Date de la convention :

- ✦ Cette convention a pris naissance au cours des exercices précédents, elle se poursuit.

4 - Conditions financières :

- ✦ Au dernier jour de l'exercice icin compte présentait un solde Crédeur, soit une Dette, de :

31/12/2018 : 218 400 euros.

Pour partie relative à l'exercice 2017, soit 174 900 euros,

Un engagement de résorption de cette dette a été pris.

Exercices antérieurs :

31/12/2017 : 174 900 euros.

Pour partie relative à l'exercice 2016.

Un engagement de résorption de cette dette a été pris.

31/12/2016 : Solde crédeur : 89 500 euros.

5 - Incidence sur les états financiers présentés :

- ✦ **Le solde de ce compte n'est pas rémunéré.**

Fait à Tarbes,
Le 24 mai 2019,


Par,
Jacques ARGOUNES,
Commissaire aux Comptes Titulaire.

BILAN ACTIF

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

ACTIF	Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018			01/01/2017 au 31/12/2017
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations Incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets et droits similaires	15 047.11	15 047.12	-0.01	540.48
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes				
Immobilisations Corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels	82 733.54	82 017.99	715.55	1 795.48
Autres immobilisations corporelles	267 588.25	211 037.80	56 550.45	73 856.80
Immobilisations grevées de droits				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations Financières (2)				
Participations	20.00		20.00	20.00
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	2 000.00		2 000.00	2 000.00
TOTAL (I)	367 388.90	308 102.91	59 285.99	78 212.76
Comptes de liaison				
TOTAL (II)				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres appros				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	1 328.24		1 328.24	
Créances (3)				
Créances redevables et comptes rattachés	18 632.24		18 632.24	
Autres	1 265 587.20		1 265 587.20	935 754.27
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	2 370.99		2 370.99	23 992.12
Charges constatées d'avance (3)	244.80		244.80	430.80
TOTAL (III)	1 288 163.47		1 288 163.47	960 177.19
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecarts de conversion actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 655 552.37	308 102.91	1 347 449.46	1 038 389.95
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an				

BILAN PASSIF

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

PASSIF	Du 01/01/2018 au 31/12/2018	Du 01/01/2017 au 31/12/2017
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Ecart de réévaluation sur des biens sans droit de reprise		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	213 341.68	195 546.42
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	34 596.62	17 795.26
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	24 559.10	38 706.46
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (Commodat)		
TOTAL (I)	272 497.40	252 048.14
Comptes de liaison		
TOTAL (II)		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques	50 750.00	
Provisions pour charge		26 219.00
TOTAL (III)	50 750.00	26 219.00
Fonds dédiés		
Sur subventions de fonctionnement	317 880.88	271 051.48
Sur autres ressources		
TOTAL (IV)	317 880.88	271 051.48
DETTES (1)		
Dettes financières		
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	279 669.29	147 675.27
Emprunts et dettes financières divers (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes d'exploitation		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	329 518.23	245 777.77
Dettes fiscales et sociales	90 717.68	88 819.08
Redevables créditeurs		
Dettes diverses		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	6 415.98	6 799.21
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL (V)	706 321.18	489 071.33
Ecart de conversion passif	(VI)	
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 347 449.46	1 038 389.95
(1) Dont à plus d'un an		
(1) Dont à moins d'un an	706 321.18	489 071.33
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	279 669.29	147 675.27
(3) Dont emprunts participatifs		

MIGRADO - MIGRADOUR
COMPTE DE RÉSULTAT

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

	Du 01/01/18 au 31/12/18	Du 01/01/17 au 31/12/17
PRODUITS D'EXPLOITATION (I)		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens et services)	34 132.24	5 448.76
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	838 073.00	774 754.00
Reprises sur provisions, amortissements et transferts de charges	280 381.10	303 690,48
Report de ressources non utilisées des exercices antérieurs		
Cotisations		
Autres produits (hors cotisations)	10 712.50	8 896.40
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	1 163 298.84	1 092 789.64
CHARGES D'EXPLOITATION (2)		
Achats de marchandises		
Variation de stocks de marchandises		
Achats de matières premières et de fournitures		
Variation de stocks de matières premières et de fournitures		
Achats d'autres d'approvisionnements		
Variation de stocks d'approvisionnements		
Autres achats et charges externes *	330 380.57	336 993.57
Impôts, taxes et versements assimilés	8 530.90	7 338.46
Salaires et traitements	274 803.03	258 908.73
Charges sociales	105 409.11	99 880.07
Dotations aux amortissements, dépréciations et engagements		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	26 525.97	32 842.49
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	19 636.00	
Dotations aux provisions, engagements à réaliser sur ressources affectées	322 775.88	276 765.33
Subventions accordées par l'association		
Autres charges		
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	1 088 061.46	1 012 728.65
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I) - (II)	75 237.38	80 060.99
Opération en commun, Bénéfice attribué ou Perte transférée (III)		
Opération en commun, Perte supportée ou Bénéfice transféré (IV)		
PRODUITS FINANCIERS		
De participation	0.30	
d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	23.10	138.47
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change	0.12	0.51
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	23.52	138.98
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées	4 876.29	4 179.29
Différences négatives de change	1.39	0.12
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)	4 877.68	4 179.41
RÉSULTAT FINANCIER (V) - (VI)	-4 854.16	-4 040.43

MIGRADO - MIGRADOUR
COMPTE DE RÉSULTAT

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

	Du 01/01/18 au 31/12/18	Du 01/01/17 au 31/12/17
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	1 160.00	
Sur opérations en capital	14 397.36	17 058.61
Reprises sur provisions et transferts de charges		40 217.39
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	15 557.36	57 276.00
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	51 343.96	115 501.30
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	51 343.96	115 501.30
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII) - (VIII)	-35 786.60	-58 225.30
Impôt sur les bénéfices		
SOLDE INTERMÉDIAIRE	34 596.62	17 795.26
TOTAL DES PRODUITS	1 178 879.72	1 150 204.62
TOTAL DES CHARGES	1 144 283.10	1 132 409.36
EXCÉDENT OU DÉFICIT (3)	34 596.62	17 795.26
ÉVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
PRODUITS		
Bénévolat		
Prestations en nature		
Dons en nature		
TOTAL PRODUITS		
CHARGES		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Personnel bénévole		
TOTAL CHARGES		
TOTAL	34 596.62	17 795.26
* Y compris :		
<i>Redevances de crédit-bail mobilier</i>		
<i>Redevances de crédit-bail immobilier</i>		
(1) <i>Dont produits afférents à des exercices antérieurs</i>	51 343.96	115 501.30
(2) <i>Dont charges afférentes à des exercices antérieurs</i>	-35 786.60	-58 225.30
(3) <i>Compte tenu d'un résultat exceptionnel avant impôt de</i>		

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

MIGRADO - MIGRADOUR

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Malgré le résultat bénéficiaire de l'exercice à hauteur de 34 596.62€, la situation de trésorerie de l'Association s'est dégradée de 153 615.15€. Cela s'explique notamment par des décalages de paiement significatifs et plus particulièrement par un retard de paiement du solde FEDER 2014-2015 finalement intervenu en avril 2019. Les membres du Conseil d'Administration ainsi que la Direction de l'Association ont conscience des enjeux liés à la gestion de la trésorerie de l'Association. Un plan à 4/5 ans a été mis en place afin de renforcer les fonds propres et le fonds de roulement de l'Association. L'objectif est de continuer à générer tous les ans, au cours de cette période, une capacité d'autofinancement positive afin d'être davantage autonome financièrement.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2018 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, modifié par les règlements N° 2015-06 du 23 novembre 2015 et N° 2016-07 du 4 novembre 2016.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Option de traitement des charges financières :

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

MIGRADO - MIGRADOUR

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Option de traitement des charges financières :

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilisation ou de la durée d'usage prévue :

- Agencement et aménagement des constructions	5 à 10 ans
- Installations techniques	5 à 10 ans
- Matériels et outillages	2 à 5 ans
- Logiciels	1 à 3 ans
- Matériel de transport	5 ans
- Matériel de bureau informatique	3 à 5 ans

Immobilisations financières

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

INFORMATIONS GENERALES COMPLEMENTAIRES

RESSOURCES DE L'ORGANISME :

Le montant total des subventions accordées à l'association au titre de l'exercice 2018 s'élève à 838 073 € et se ventilent de la manière suivante :

- Ressources provenant des pouvoirs publics :

◦ Agence de l'Eau Adour Garonne :	463 272 €
◦ Institutions Européennes :	228 081 €
◦ AFB :	27 300 €

- Ressources provenant d'établissements privés : 119 420 € (Structures Associatives de la Pêche de Loisirs) dont 109 068 € de subvention de la FPNP (fonctionnement : 63 758€ et actions spécifiques) .

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

MIGRADO - MIGRADOUR

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

A l'exception de la subvention forfaitaire de fonctionnement allouée par la FNPF, les subventions accordées par les pouvoirs publics et les établissements privés sont plafonnées à un pourcentage fixe de dépenses réellement engagées et justifiées dans la limite du montant accordé. Un état des dépenses engagées au 31/12/2018 est établi pour chacune des opérations subventionnées. La différence entre le montant de ces dépenses justifiées à la date de clôture de l'exercice et le montant des subventions accordées fait l'objet d'une provision pour engagements à réaliser (provisions pour charges en page 2 du bilan, pour un montant de 317 881 €).

BENEVOLAT

L'effectif des bénévoles collaborant au fonctionnement de l'association est de 15 personnes, membre du Conseil d'Administration. Ce bénévolat n'est pas valorisé car l'association n'a pas mis en place le dénombrement des heures effectuées.